

PAR COURRIEL

Québec, le 2 juillet 2021

Objet : Demande d'accès n° 2021-04-054 – Lettre de réponse complémentaire

Monsieur,

La présente est un complément de réponse à la lettre que nous vous avons fait parvenir le 2 juin dernier, concernant le déversement d'une matière dangereuse à l'environnement à Longueuil.

Vous trouverez en pièce jointe le document demandé. Il s'agit de :

- Précis d'enquête et liste des annexes - Ville de Longueuil - Avoir déversé une matière dangereuse à l'environnement du 5 octobre 2015, 56 pages.

Vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Tamima Derhem Gosselin, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse tamima.derhemgosselin@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Original signé par

Chantale Bourgault

p. j. 4

... 2

PRÉCIS

Ville de Longueuil
Avoir déversé une matière dangereuse à l'environnement

ENQUÊTE : 7124-16-15-0000001

ORIGINAL



PRÉCIS


OBJET : Ville de Longueuil
« Avoir déversé une matière
dangereuse à l'environnement »

DATE DU RAPPORT : 5 octobre 2015

NUMÉRO DE DOSSIER : 7124-16-15-0000001

Direction régionale : Estrie-Montérégie

ENQUÊTEUR(E) : Daniel Tremblay 037


Signature

SCIENTIFIQUE(S) : Lyne Ricard
Bernard Lavallée
Luc Rivard

TECHNICIEN(S) : Benoit Ethier
Stéphane De Garie
Audrey-Sicard Lajeunesse
Christian Blanchette
Lucie Riendeau

DISTRICT JUDICIAIRE : Longueuil

DATE DE L'INFRACTION : 14 janvier 2015

DATE DE PRESCRIPTION : 14 janvier 2020

SAISIE URGENT : Perquisitions
12 et 18 août 2015

Fin du délai de la prolongation de la
rétention : 7 février 2016

CONTREVENANT

LIEU DE L'INFRACTION : 850 St-Charles Ouest,
Longueuil

CONTREVENANT : Ville de Longueuil

D.D.N. :

ADRESSE : 4250, chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

NO DE TÉLÉPHONE :: 450 463-7311

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL : 4250, chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

LE REGISTRAIRE DES ENTREPRISES (REQ)

NO MATRICULE :

ADMINISTRATEUR(S) :

ANNEXE(S) :

CORPORATION CANADA/CHARTÉ ÉTRANGÈRE/CHARTÉ MUNICIPALE

NO MATRICULE :

ADMINISTRATEUR(S) :

ANNEXE(S) :

DÉCLARATION DE :

M./MME :

Titre :

ANNEXE(S) :

COMPTE-RENDU DES FAITS

Sommaire des faits

Le 14 janvier 2015 à 4H00 du matin, une forte odeur de diesel est perçue à au Centre d'épuration Rive Sud (CERS), situé au 2999 rue de L'Île-Charron à Boucherville. À 9H10, le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatique (MDDELCC) est informé, par un employé de La Ville de Longueuil, qu'une fuite de diesel s'est produite au poste de pompage situé au 850 Saint-Charles ouest. Il y aurait eu entre 20 000 et 30 000 litres de déversés, provenant de deux réservoirs souterrains servant à alimenter la génératrice du système d'urgence des pompes, fonctionnant au diesel.

Le service d'Urgence-Environnement est également informé à 9H24 de la situation par le même employé.¹

Les inspections et vérifications effectuées dans les jours suivants par le MDDELCC et la Ville de Longueuil démontreront que le diesel s'est rendu dans le réseau d'égout, dans le sol du poste de pompage, dans le réseau d'eau potable et à l'usine d'épuration Rive-Sud (CERS), pour être finalement rejeté au fleuve St-Laurent.

Un avis de non-consommation de l'eau sera émis par la Ville de Longueuil les 15 et 16 janvier 2015 pour les villes de Longueuil, Boucherville et St-Bruno-de-Montarville. Des points de distribution d'eau potable seront mis en place par la Ville de Longueuil. Près de 300 000 personnes seront touchées par les événements.²

La Ville de Longueuil posera dans les semaines et mois suivants des actions concrètes pour nettoyer le réseau d'égout, les cellules d'eau brutes de la station de pompage et le sol autour de la station.

La Ville de Longueuil produit également dans les semaines suivantes un rapport sur les événements, qui expose entre autres la chronologie des événements.³

Le 14 mai 2015, la firme d'ingénieurs BBA est mandatée par le ministère pour établir les causes fondamentales du déversement. Elle produit le 27 juillet 2015 un rapport qui mentionne treize (13) facteurs de causalité et vingt-sept (27) causes fondamentales qui expliquent le déversement.⁴

Le 27 août 2015, monsieur Bernard Lavallée, ingénieur civil et Chef de la division des eaux usées à la Direction des eaux municipales du MDDELCC, produit un avis technique qui mentionne dans sa conclusion que 7000 litres de diesel ont été rejetés au fleuve.⁵

La présente enquête démontre qu'en contravention de l'article 8 du *Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r,-32)*, la Ville de Longueuil a rejeté le 14 janvier 2015 dans son réseau d'égout, dans le sol, dans son réseau d'eau potable et au Fleuve St-Laurent une matière dangereuse, soit du diesel.

¹ Voir annexe 1, Compte rendu d'appel et rapport d'urgence 300935486

² Voir annexe 2, Communiqués de presse de la Ville de Longueuil du 15 janvier 2015

³ Voir annexe 3, *Rapport d'événement No 2 (du 12 au 19 janvier 2015)*, Direction du génie, Ville de Longueuil

⁴ Voir Annexe 4, BBA, *Rapport technique, Enquête sur le déversement de diesel, Longueuil, Québec, janvier 2015 Causes fondamentales de l'incident*

⁵ Voir annexe 6, Avis technique de Bernard Lavallée

Exposé des Faits

- A) «Avoir rejeté le 14 janvier 2015 une matière dangereuse, soit du diesel, dans le réseau d'égout de la Ville de Longueuil» Article 8 du Règlement sur les matières dangereuses (Q-2 r.32)

Le 14 janvier 2015 à 9H24, le service d'Urgence-Environnement du MDDELCC est informé à 9H24 par Jean Richard, superviseur au traitement des eaux de la Ville de Longueuil qu'un tuyau brisé sur un groupe pompe du poste de pompage d'eau brute de la Ville de Longueuil, situé au 850 St-Charles Ouest à Longueuil, a amené une fuite de diesel dans un conduit d'égout, et que le diesel s'est rendu au Centre d'épuration Rive-Sud (CERS), situé sur l'Île-Charron.⁶

Le 14 janvier 2015, suite à l'appel, Christian Blanchette et Stéphane De Garie, respectivement coordonnateur et intervenant de jour d'Urgence-Environnement pour la Montérégie, se rendent au CERS. Le rapport d'intervention de monsieur De Garie rédigé suite à l'événement mentionne dans la conclusion que:

*« Un déversement de diesel est survenu dans le poste de pompage d'eau brute de Ville de Longueuil pendant la nuit du 14 janvier, une quantité estimée à 28 000 litres se serait déversé dans le réseau d'égout de la Ville ».*⁷

Le 20 janvier 2015, madame Pascale Fortin, Chef de service Traitement des eaux et de la Planification des infrastructures de la Ville de Longueuil fait parvenir un courriel à Daniel Savoie, Directeur régional pour le Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, qui mentionne entre autres que :

« Tel que discuté, je vous informe que nous allons procéder dès demain à l'installation d'un séparateur sur le site du 850 St-Charles afin de récupérer les eaux de notre drain de fondation. Nous procéderons ensuite à un autre nettoyage du réseau d'égouts. »

*« Une évaluation des quantités récupérés est en cour. »*⁸

Le 27 janvier 2015, le rapport quotidien du Service du traitement des eaux et de la planification des infrastructures de la Ville de Longueuil à la Direction générale mentionne entre autres que :

*« Environ 28 000 litres de diesel se sont échappés des réservoirs et ont été acheminés au réseau d'égouts par des caniveaux d'évacuation prévus à cet effet. Un volume important de contaminant a été acheminé au Centre d'épuration Rive-Sud puis déversé au fleuve. »*⁹

Le 18 août 2015, un mandat de perquisition est effectué au 1700 Bourassa à Longueuil concernant des documents appartenant à la Ville de Longueuil.¹⁰ Parmi ceux-ci, le document intitulé « Fuite de diesel à la station de pompage d'eau brute, située au 850, rue St-Charles-Rapport d'événement No 2 (du 12 au 19 janvier 2015), produit par la Direction du génie de la Ville de Longueuil. Le rapport mentionne, en lien avec la présence de diesel dans les égouts, que :

⁶ Voir annexe 1, Compte rendu d'appel et rapport d'urgence 300935486

⁷ Voir annexe 1, Rapport d'urgence 300935486

⁸ Voir annexe 8, Courriel du 20 janvier 2015 de Pascale Fortin à Daniel Savoie

⁹ Voir annexe 9, Rapport quotidien, Ville de Longueuil, 27 janvier 2015

¹⁰ Voir annexe 24, mandat de perquisition 505-26-014394-152

« Mercredi 14 janvier :

± 8H30 : « Francis Larivée ,technicien en mécanique col bleu de la Ville, arrive au puits d'eau brute et perçoit une odeur de diesel. Il arrête la pompe de recirculation qui pompe toujours du diesel (le deuxième réservoir n'était pas vide). Il se rend ensuite au puits de « sump pump » ; il est presque plein jusqu' au couvert, mais ne déborde pas. Les pompes fonctionnent encore. Il arrête une des deux pompes afin de limiter le rejet de diesel à l'égout.

± 8H45 : Les deux superviseurs , Alain L'Ecuyer et Alain Turcotte arrivent au poste de pompage d'eau brute. Aucun diesel ne s'est répandu sur le plancher puisqu'il a pris le chemin du caniveau prévu à cet effet, qui lui-même est acheminé à l'égout (annexe 7) »

« Jeudi 15 janvier :

± 15 h à 0 h : Nettoyage du réseau d'égouts local en aval du 850, rue St-Charles par RSR. (annexe 14)

±16 h à 0 h : Récupération de diesel et nettoyage du réseau d'égout local par RSR et Aquacers. »

« Vendredi 16 janvier

± 0 h 1 à 23 h 59 : Récupération du diesel et nettoyage du réseau d'égouts local par RSR et Aquacers.

± 9 h : Arrivée du 2^e technicien en mécanique, Sébastien Marcille, et début de l'enlèvement des plaques recouvrant les caniveaux. ((Annexe 8). Un entrepreneur spécialisé en installations pétrolières, Petro Hi-Tech, est appelé pour réparer la fuite dans le but de récupérer la capacité de pompage du poste en cas de panne électrique.

± 10h 2 : Jean Richard informe de la situation par texto la Chef du service du traitement des eaux et de la planification des infrastructures (TEPI), Pascale Fortin, qui est en réunion à l'extérieur . Celle-ci lui demande si l'eau potable est affectée : non. Elle lui demande d'appeler directement le CERS pour l'informer de l'arrivée du diesel. »

Le rapport contient également à l'annexe 14 une carte illustrant la portion du réseau d'égout de la Ville de Longueuil qui a été nettoyé entre le 15 et le 18 janvier 2015. ¹¹

Le 24 mars 2015, monsieur Benoit Dumont, Directeur des opérations au CERS est rencontré par l'enquêteur et il signe une déclaration qui mentionne entres autres que :

« Le diesel est parti du poste de pompage du 850 St-Charles, puis est allé au régulateur Victoria, qui est sur l'intercepteur qui relie le poste de pompage VMSL jusqu'au poste de pompage Roland-Therrien, par gravité. Ensuite, c'est acheminé sous pression au CERS, directement. »

« Il y a trois poste de pompage qui rentrent directement à l'usine : Le poste de pompage Bachand, Roland-Therrien et Lafrance. Ce qu'on a reçu cette nuit là pouvait venir de n'importe ou. »

¹¹ Voir annexe 3, Rapport d'événement No 2 (du 12 au 19 janvier 2015), Direction du génie, Ville de Longueuil

« Nous avons reçu du diesel à notre usine de traitement le 14 janvier 2015. Nous avons eu des odeurs de varsol inhabituelle vers 4H00 du matin le 14 janvier 2015. En fait, nous avons toujours pensé que c'était du varsol jusqu'à ce que nous apprenions qu'il s'agissait de diesel. »¹²

Le 16 mars 2015, monsieur Eric Benoit chimiste chez Solvac-Rec est rencontré par l'enquêteur, et il signe une déclaration écrite qui relate entre autres que :

« RSR nous a fait parvenir des eaux contenant du diesel, des boues organiques et des solides (boudins, guenilles, etc..) contenant des produits pétroliers suite au déversement de diesel à Longueuil. »

« Selon le résumé de ce que nous avons reçu et selon ce que nous avons observé, il y aurait 1 et 2 tonnes de diesel, ce qui correspond à 1000 à 2000 litres au gros maximum de diesel. Il n'y en avait pas beaucoup dans l'eau. »

« Selon nos résultats d'analyse il n'y avait pas de point éclair significatif et visuellement il n'y en avait pas beaucoup. »

« Je remet à monsieur Tremblay une copie de ce que nous avons reçu de RSR dans les semaines suivantes l'événement et de ce que nous avons envoyé aux E-U, nous avons tout envoyé. »

La même journée, Solva-Rec fourni à l'enquêteur les documents d'expédition et les bons de travail fourni par RSR Environnement.¹³

Le 27 juillet 2015 la firme d'ingénieurs BBA produit pour le compte du ministère un rapport qui mentionne treize (13) facteurs de causalité et vingt-sept (27) causes fondamentales de l'incident. Un schéma explicatif de l'écoulement du diesel à partir du point de fuite montre que le diesel a coulé dans un puisard du poste de pompage et qu'une pompe de ce puisard envoie le diesel dans l'égout.¹⁴

Le 31 juillet 2015, madame Audrey Sicard-Lajeunesse, technicienne à la Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie est rencontrée par l'enquêteur et elle signe une déclaration qui relate entre autres que :

« Je suis intervenu après les événements du poste de pompage du 850 St-Charles O. à Longueuil en janvier 2015 (déversement de diesel). »

« Je me suis rendu à 3 regards d'égout le 20 et 21 janvier 2015, soit 2 sur le terrain du 850 et sur la rue Louisianna. Il y avait des boudins absorbants dans les 3 regards d'égout. Le 20, j'ai vu du diesel dans les regards d'égout du terrain et le 21, j'ai revérifié les 2 du 850 et un sur la rue Louisianna. Ce sont les 3 premiers sur le réseau d'égout de la Ville. Le quatrième ne permettait pas de récupérer, il y avait trop de turbulence. »

« C'est à celui de la rue Louisianna qu'il y avait le plus d'hydrocarbures. Le 20, j'ai échantillonné les boudins des regards du 850, et le 21, j'ai échantillonné le boudin de la rue Louisianna. »

« Le 22 et le 23 aussi c'est R.S.R. Environnement qui s'est occupé des 3 regards d'égouts que j'ai vérifié. »

¹² Voir annexe 10, déclaration de Benoit Dumont

¹³ Voir annexe 11, déclaration de Eric Benoit et documents de Solva-Rec

¹⁴ Voir annexe 4, BBA Rapport technique, Enquête sur le déversement de diesel, Longueuil, Québec, janvier 2015 Causes fondamentales de l'incident, page 61 .

« J'ai aussi fait un suivi au poste de pompage. Je vérifiais le puisard et les cellules d'eau. J'ai fait ça du 20 au 26, à tous les jours. J'ai vu du diesel dans le puisard, il y avait du rouge, il y en avait pas mal. Le 20, c'était un employé qui récupérait le diesel à la chaudière, il y a récupéré 100 litres. Il récupérait la phase flottante, le reste était pompé vers l'égout. Le 21, Veolia a mis son vacc dans le puisard et il ne pompait plus dans le puisard. »

« Le 23, la Ville a installé un système de séparateur d'huile/eau, soit faire un traitement sur place. Il y en avait encore qui se rendait au puisard le 23. C'était leur décision d'installer ce traitement, nous on ne voulait plus qu'il pompe dans l'égout le diesel du puisard. »

Madame Sicard-Lajeunesse fait parvenir un résumé journalier de ses inspections par courriels à différents intervenants du ministère et des photos de ses inspections sont jointes à ceux-ci ¹⁵

¹⁵ Voir annexe 12, déclaration d'Audrey-Sicard Lajeunesse, courriels et photos des inspections

B) « Avoir rejeté le 14 janvier 2015 une matière dangereuse à l'environnement, soit du diesel au fleuve St-Laurent » Article 8, Règlement sur les matières dangereuses (Q-2 r32)

Le 14 janvier 2015 à 9H24, le service d'Urgence-environnement du MDDELCC est informé à 9H24 par Jean Richard, superviseur au traitement des eaux de la Ville de Longueuil qu'un tuyau brisé sur un groupe pompe du poste de pompage de la Ville de Longueuil, situé au 850 St-Charles Ouest à Longueuil, a amené une fuite de diesel dans un conduit d'égout, et que le diesel s'est rendu au Centre d'épuration Rive-sud (CERS), situé sur l'île-Charron, endroit où la fuite a été remarquée.¹⁶

Le 14 janvier 2015, suite à l'appel, Christian Blanchette et Stéphane De Garie, respectivement coordonnateur et intervenant de jour d'Urgence-environnement pour la Montérégie, se rendent au CERS. Le rapport d'intervention de monsieur De Garie effectué suite à l'événement relate entre autres que :

« Au CERS je rencontre Benoit Dumont, Directeur aux opérations, à qui j'explique la raison de ma présence et lui demande une description de la situation vécue par son personnel. Ensemble nous allons vers le secteur des décanteurs vérifier l'état de la situation. Une faible odeur de diesel est toujours perceptible dans la section des décanteurs. »

« Monsieur Dumont m'explique qu'une odeur très forte, assimilée à un déversement de varsol, a été constatée par le personnel de l'usine pendant la nuit. Cette information est notée sur un document nommé « suivi des analyses des phosphates ».

« Une des mesures apparaissant sur le formulaire concerne la turbidité de l'eau à l'affluent et l'effluent de la station. »

« Les mesures faites l'entrée de l'usine, à l'affluent, sont effectuées aux 2 heures, tandis que les mesures à la sortie de l'usine, à l'effluent, sont effectuées à chaque heure. La turbidité de l'affluent augmente sensiblement à 04 :00 h et une note indique « restart échantillonneur pour prendre démo du déversement ».

« Constatant par l'augmentation de la turbidité à l'effluent de l'usine, vers 07 :00 h, que le procédé de décantation des boues produites par le traitement de l'eau usée n'est plus efficace, il y a eu augmentation du dosage de coagulant (alun) afin de permettre une meilleure décantation des boues. Une note manuscrite dans la section commentaires indique « déversement varsol, odeur très forte ».

« Les mesures de turbidité tendant à la baisse depuis 08 :00 h à l'affluent et 09 :00 h à l'effluent. Il semble donc que le polluant ait fini de migrer depuis le poste de pompage d'eau brute pour se retrouver, en partie, dans l'eau rejetée au fleuve. »

« Des analyses doivent être effectuées pour en calculer la quantité. Le reste a traversé l'usine pour se rendre au fleuve puisque l'épuration des eaux usées municipales effectuée au CERS n'est pas conçue pour ce type de polluant. »¹⁷

¹⁶ Voir annexe 1, compte rendu d'appel

¹⁷ Voir annexe 1, rapport d'urgence 300935486

Le 20 janvier 2015, monsieur De Garie est rencontré par l'enquêteur et il déclare entres autres par écrit que ;

« J'ai reçu un appel d'urgence le 14 janvier 2015 à 9H31. C'était Jean Richard de la Ville de Longueuil pour une fuite de diesel dans un poste de pompage sur la rue St-Charles, au 850, à Longueuil. Le diesel s'est rendu à l'usine (Centre d'épuration Rive-sud du Grand Longueuil) de l'Ile-Charron. »

« Il y aurait eu entre 20 000 et 30 000 litres de déversés au fleuve, à partir d'un réservoir de diesel situé au 850 St-Charles, qui aurait coulé et pris les égouts pour se rendre à l'usine. »

« En arrivant à l'usine, j'ai rencontré les personnes nommées au rapport d'urgence dont Benoit Dumont, directeur aux opérations. ...Ils ont eu de fortes odeurs de Varsol et la turbidité avait augmenté de façon anormale. »

«Les gens de l'usine ont mis de l'alun parce que les boues flottaient. »

« Personne n'envisageait à ce moment que le diesel avait atteint l'eau potable. C'était un déversement au fleuve à ce moment. Le lendemain matin, j'ai su que le que l'eau potable sentait le diesel. »

« A l'usine ils m'ont remis un document indiquant entre autres la turbidité dans la nuit du 14 janvier 2015 à l'usine d'épuration de l'Ile-Charron. »¹⁸

Le 22 janvier 2015, madame Lucie Riendeau, technicienne à la Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie au ministère et responsable de l'eau potable pour les municipalités est rencontrée par l'enquêteur et elle déclare entres autres par écrit que :

« J'ai reçu un appel de de monsieur Jean Richard de la Ville de Longueuil le 14 janvier 2015 entre 9H00 et 9H24 qui m'informe entres autres du déversement de diesel au puits d'eau brute, celui de l'usine régionale et local d'eau potable (même puit) Il me dit que le diesel s'est rendu au centre d'épuration des eaux usées. Il y aurait de 20 à 30 milles litres déversés. »¹⁹

Le 27 janvier 2015, le Service du traitement des eaux et de la planification des infrastructures de la Ville de Longueuil mentionne dans son rapport quotidien que *« Un volume important de contaminant a été acheminé au Centre d'épuration Rive-Sud puis déversé au fleuve. »²⁰*

Le 18 août 2015, un mandat de perquisition est effectué au 1700 Bourassa à Longueuil concernant des documents appartenant à la Ville de Longueuil. Parmi ceux-ci, le document intitulé *« Fuite de diesel à la station de pompage d'eau brute, située au 850, rue St-Charles-Rapport d'événement No 2 (du 12 au 19 janvier 2015), produit par la Direction du génie de la Ville de Longueuil. Le rapport mentionne, en lien avec la présence de diesel au CERS, que :*

« Mercredi 14 janvier :

± 4 h à 8 h du matin : L'opérateur d'Aquacers au Centre d'épuration Rive-sud (CERS) constate que la turbidité à l'affluent augmente et perçoit une odeur d'hydrocarbures. Il ajuste le traitement à plusieurs reprises et informe

¹⁸ Voir annexe 13, Déclaration de Stéphane De Garie

¹⁹ Voir annexe 14, Déclaration de Lucie Riendeau

²⁰ Voir annexe 9, Rapport quotidien, Ville de Longueuil, 27 janvier 2015

son contremaître de la situation vers 5H30 . Celui-ci se rend aux trois postes de pompage pour vérifier de quel secteur provient le déversement. Vers 8 h, il constate une odeur au poste Roland-Therrien (Annexes 2, 3 et 4). »²¹

Le document contient également à l'annexe 2 le rapport d'événement de la firme *Aquacers*, qui gère le CERS pour le compte de la Ville de Longueuil. Il est signé du 14 janvier 2015 par Benoit Dumont, Directeur des opérations. Le rapport mentionne entre autres que :

« -4H00 : l'opérateur de la zone de l'eau a remarqué une hausse de la turbidité à l'affluent des décanteurs et une odeur de varsol.

-6H30 : l'opérateur remarque une diminution possible du déversement.

-7H15 : le contremaître est au poste Lafrance, aucune odeur.

-8h00 : il est au poste Roland-Therrien, il y a des odeurs.

-8H30 : il est au poste VMSL, aucune odeur.

-8H12 : l'opérateur de jour appelle art 53-54 , pour l'informer de la problématique.

8H51 : art 53-54 reçoit un appel de art 53-54 qui lui confirme qu'il s'agit d'une fuite de diesel et que celle-ci est au puits d'eau brute de production d'eau potable régionale et que le déversement devrait passer par le poste de pompage Roland-Therrien.

9H12 : art 53-54 confirme à art 53-54 que c'est bien par Roland-Therrien art 53-54 lui mentionne que le déversement a été dans le caniveau puis gravitairement vers un puits de pompage qui envoie vers le réseau d'égout sanitaire. Cela s'est vidé rapidement car le système est sous pression. »²²

L'annexe 4 du rapport contient également les extraits du journal de bord du CERS pour le 13 janvier. On y retrouve les mentions suivantes :

« Déversement vers 4 h du matin Forte odeur de varsol, gaz » et « Test de 6 H déversement continu Turbidité élevé et très forte odeur de varsol. »²³

Le 24 février 2015, monsieur Christian Blanchette, coordonnateur de l'équipe d'Urgence-environnement pour la montérégie est rencontré par l'enquêteur et il signe une déclaration écrite qui relate entre autres que :

« Je me suis rendu au CERS par la suite, après avoir fait quelques appels. J'ai enclenché tout de suite un événement de catégorie 2, après avoir discuté avec notre intervenant de garde de jour, Stéphane De Garie. Un 2, c'est une situation avec une matières dangereuses, qui peut avoir des impacts importants ou appréhendés, selon la quantité impliquée, le type de matières, et si la situation est hors contrôle. »

²¹ Voir annexe 3, *Rapport d'événement No 2 (du 12 au 19 janvier 2015)*, Direction du génie, Ville de Longueuil,

²² Voir annexe 3, *Rapport d'événement No 2 (du 12 au 19 janvier 2015)*, Direction du génie, Ville de Longueuil, annexe 2

²³ Voir annexe 3, *Rapport d'événement No 2 (du 12 au 19 janvier 2015)*, Direction du génie, Ville de Longueuil, annexe 4

« Nous avons eu une réunion à l'usine. ...Monsieur Dumont m'a expliqué qu'ils avaient essayé de faire précipiter le contaminant dans les boues (ajout d'alun, qu'ils avaient eu des odeurs depuis 4 heures le matin. »

« Ils ont avisé leur service technique de la Ville à 8 heures du matin, p.c. qu'ils essaient de faire précipiter le contaminant. »

« Ce sont les services techniques qui se sont rendus voir au poste de pompage Roland-Therrien, ils ont vu du diesel et se sont rendus au 850 St-Charles O. »

« Ils m'ont dit (à l'usine) que leur étang étaient devenus rouge à cause du diesel. Ils ont toujours affirmé qu'ils y avaient du diesel qui s'est rendu à l'usine et qu'il y en avait eu dans le fleuve. »

« Personne n'a vu de diesel au fleuve. Nous n'avons rien échantillonné à l'usine. »²⁴

Le 24 mars 2015, monsieur Benoit Dumont, Directeur des opérations au CERS est rencontré par l'enquêteur et il signe une déclaration qui mentionne entre autres que :

« Nous avons reçu du diesel à notre usine de traitement le 14 janvier 2015. Nous avons eu des odeurs de varsol inhabituelle vers 4H00 du matin le 14 janvier 2015. En fait, nous avons toujours pensé que c'était du varsol jusqu'à ce que nous apprenions qu'il s'agissait de diesel. »

« Le diesel est parti du poste de pompage du 850 St-Charles, puis est allé au régulateur Victoria, qui est sur l'intercepteur qui relie le poste de pompage VMSL jusqu'au poste de pompage Roland-Therrien, par gravité. Ensuite, c'est acheminé sous pression au CERS, directement. »

« Il y a trois poste de pompage qui rentrent directement à l'usine : Le poste de pompage Bachand, Roland-Therrien et Lafrance. Ce qu'on a reçu cette nuit là pouvait venir de n'importe ou. »

« Nous ne savons pas combien de diesel nous avons reçu, ni combien a été au fleuve. Mais c'est sur qu'il y en a eu au fleuve, notre usine n'est pas conçue pour traiter du diesel. »

« Une quantité de 18 000 litres est une faible quantité pour une usine comme la nôtre, qui reçoit 300 000 mètres cube par jour. C'est sur que nous en avons traité une partie, mais on aura toujours seulement une approximation des quantités. »²⁵

Le 16 mars 2015, monsieur Eric Benoit chimiste chez Solvac-Rec est rencontré par l'enquêteur, et il signe une déclaration écrite qui relate entre autres que :

« RSR nous a fait parvenir des eaux contenant du diesel, des boues organiques et des solides (boudins, guenilles, etc..) contenant des produits pétroliers suite au déversement de diesel à Longueuil. »

« Selon le résumé de ce que nous avons reçu et selon ce que nous avons observé, il y aurait 1 et 2 tonnes de diesel, ce qui correspond à 1000 à 2000 litres au gros maximum de diesel. Il n'y en avait pas beaucoup dans l'eau. »

²⁴ Voir annexe 15, déclaration de Christian Blanchette

²⁵ Voir annexe 10, déclaration de Benoit Dumont

« Selon nos résultats d'analyse il n'y avait pas de point éclair significatif et visuellement il n'y en avait pas beaucoup. »

« Je remet à monsieur Tremblay une copie de ce que nous avons reçu de RSR dans le semaines suivants l'événement et de ce que nous avons envoyé aux E-U, nous avons tout envoyé. »²⁶

Les 8 et 9 juin 2015, suite à l'obtention d'une autorisation de pénétrer obtenue en vertu de l'article 119.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2)*, une visite est effectuée au CERS en compagnie de Bernard Lavallée, ingénieur civil et Chef de la division des eaux usées à la Direction des eaux municipales du MDDELCC, afin de déterminer la capacité de l'usine du CERS de traiter ou non le diesel, et de déterminer par le fait même la quantité de diesel rejeté au fleuve St-Laurent.²⁷

Le 12 août 2015, suite à l'exécution de l'autorisation de pénétrer, un mandat de perquisition est exécuté au CERS afin d'obtenir certains documents, principalement des plans, afin de permettre à monsieur Lavallée de produire un avis technique sur la capacité de traitement du diesel de l'usine.²⁸

Le 27 août 2015, monsieur Lavallée produit l'avis technique. Sa conclusion mentionne entres autres que :

« Selon les valeurs de turbidité rapportées à l'effluent du CERS, il semble que lors du déversement, il se serait produit une baisse d'efficacité significative du traitement puisque ces valeurs de turbidité à l'effluent ont augmenté de façon importante. Le taux de capture de la turbidité avant le déversement était de l'ordre de 95%. Or, durant le déversement, le taux de capture de la turbidité a chuté à 15%. »

« Il est possible d'établir une corrélation entre la turbidité et la concentration de MES. On peut donc utiliser la turbidité pour établir approximativement le taux de capture des MES et des hydrocarbures de la station. En assumant un taux de capture moyen du même ordre que celui observé pour la turbidité convertie en MES, soit d'environ 60% durant le déversement, il en résulte qu'environ 11 000 L de diesel auraient été capturés par la station et 7000 L déversés au fleuve via l'émissaire du CERS. »

« De la même façon, en assumant un taux de capture de 60% et une concentration initiale de 200 à 400ml/L de diesel (ou que 18 000 ont été déversés en 4 à 6 h), il en résulte que l'effluent traité pouvait contenir des concentrations de l'ordre de 80 à 160 mg/L de diesel. »²⁹

Les informations recueillies auprès de différents intervenants (*Veolia*, Benoît Dumont, Bernard Lavallée) pendant l'enquête démontrent que la quantité de diesel exacte qui a été rejeté ne peut être évaluée de façon précise. Cependant, elle peut être estimée à la lumière des informations obtenues lors de l'enquête.

Le tableau 1 qui suit illustre la quantité estimée de diesel qui s'est rendu à l'usine du CERS et par suite du traitement, au fleuve St-Laurent.

Le rapport de la firme *BBA* estime que 28 749 litres se sont déversés des réservoirs au poste de pompage du 850 St-Charles Ouest pendant la nuit du 14 janvier.³⁰

²⁶ Voir annexe 11, déclaration de Eric Benoit et documents de *Solva-Rec*

²⁷ Voir annexe 5, autorisation de pénétrer 505-38-014903-155, CERS

²⁸ Voir annexe 7, mandat de perquisition 505-26-014395-159 et documents saisis au CERS

²⁹ Voir annexe 6, Avis technique de Bernard Lavallée

³⁰ Voir annexe 4, *BBA, Rapport technique, Enquête sur le déversement de diesel, Longueuil, Québec janvier 2015 Causes fondamentales de l'incident*, page 3

La firme *Solva-Rec* estime entre 1000 et 2000 litres le diesel récupéré.³¹ Le tableau 1 considère le chiffre moyen de 1500 litres pour le calcul.

La quantité fournie par la compagnie de récupération *Veolia* est demeurée la même pour le calcul que celle qu'elle a estimée, soit 2347,8 litres.³²

Le chiffre de 8 000 litres est une estimation de la Ville de Longueuil en date du 27 janvier 2015.³³

La quantité de diesel considérée reçue au CERS sur laquelle monsieur Lavallée s'est basée pour la note technique est de 18 000 litres.

Tableau 1
Quantité de diesel déversé, récupéré et rejeté au fleuve St-Laurent

	Evaluation de	Quantité (litres)	Endroit
Quantité de diesel déversée	BBA	28 749	Poste de pompage, égout.
	Ville de Longueuil	20 000 à 30 000	Poste de pompage, égout
Quantité récupérée	Veolia	2347,8	Poste de pompage (cellules, puit du drain)
	R.S.R (Solva-rec)	1500	Égouts de la Ville, usine du CESR
	Ville de Longueuil	8 000	Poste de pompage (sol)
Quantité non-récupérée	Total	16901	
Quantité estimée reçue au CERS	MDDELCC	18 000	
Quantité récupérée au CERS	MDDELCC	11 000 (60%)	
Quantité rejetée au fleuve	MDDELCC	7 000 (40%)	

Le 31 juillet 2015, madame Audrey Sicard Lajeunesse est rencontrée par l'enquêteur et elle signe une déclaration qui relate entre autres que :

« Je suis intervenu après les événements du poste de pompage du 850 St-Charles O. à Longueuil en janvier 2015 (déversement de diesel). »

« Je me suis rendu à 3 regards d'égout le 20 et 21 janvier 2015, soit 2 sur le terrain du 850 et sur la rue Louisiana. Il y avait des boudins absorbants dans les 3 regards d'égout. Le 20, j'ai vu du diesel dans les regards d'égout du terrain et le 21, j'ai revérifié les 2 du 850 et un sur la rue Louisiana. Ce sont les 3 premiers sur le réseau d'égout de la Ville. Le quatrième ne permettait pas de récupérer, il y avait trop de turbulence. »

³¹ Voir annexe 11, déclaration de Eric Benoit

³² Voir annexe 17, Déclaration de Paul Tremblay et documents de Veolia

³³ Voir annexe 9, Rapport quotidien, Ville de Longueuil, 27 janvier 2015

« C'est à celui de la rue Louisiana qu'il y avait le plus d'hydrocarbures. Le 20, j'ai échantillonné les boudins des regards du 850, et le 21, j'ai échantillonné le boudin de la rue Louisiana. »

« Le 22 et le 23 aussi c'est R.S.R. Environnement qui s'est occupé des 3 regards d'égouts que j'ai vérifié. »

« J'ai aussi fait un suivi au poste de pompage. Je vérifiais le puisard et les cellules d'eau. J'ai fait ça du 20 au 26, à tous les jours. J'ai vu du diesel dans le puisard, il y avait du rouge, il y en avait pas mal. Le 20, c'était un employé qui récupérait le diesel à la chaudière, il y a récupéré 100 litres. Il récupérait la phase flottante, le reste était pompé vers l'égout. Le 21, Veolia a mis son vacc dans le puisard et il ne pompait plus dans le puisard. »

« Le 23, la Ville a installé un système de séparateur d'huile/eau, soit faire un traitement sur place. Il y en avait encore qui se rendait au puisard le 23. C'était leur décision d'installer ce traitement, nous on ne voulait plus qu'il pompe dans l'égout le diesel du puisard. »³⁴

³⁴ Voir annexe 12, déclaration d'Audrey-Sicard Lajeunesse, courriels et photos des inspections

C) « Avoir déversé le 14 janvier 2015 une matière dangereuse à l'environnement, soit du diesel, dans le sol du lot 2 630 628 du cadastre du Québec », Article 8, Règlement sur les matières dangereuses (Q-2.r.32)

Pendant les mois suivants le déversement du 14 janvier 2015, Benoit Ethier, technicien à la Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, fera un suivi pour le ministère des travaux aux postes de pompage du 850 St-Charles ouest. Il produit régulièrement un compte rendu de ses observations, qui mentionne que des forages sont effectués et des puits d'observation installés, à l'intérieur du poste pompage et autour de celui-ci.³⁵

Le 25 août 2015, monsieur Ethier est rencontré par l'enquêteur et il signe une déclaration écrite qui relate entres autres que :

« J'ai travaillé sur le déversement au poste de pompage du 850 St-Charles O. à Longueuil qui a eu lieu en janvier 2015. J'ai fait le suivi des travaux de caractérisation du sol autour de la station (sol) et également à l'intérieur de la station. »

« J'ai fais des résumés des inspections, presque quotidiens de mes observations. Il y avait du diesel dans les puits d'observations à l'intérieur de la station. Ca veut dire dans le sol, sous la station. Il y en avait plus (de diesel) dans les puits à l'intérieur que dans ceux creusés autour de la station. »

« Ils (La Ville) avec son consultant ont commencé à faire des tests pour nettoyer le sol, ou ils sont sur le point de commencer les tests. »³⁶

Le 24 février 2015, monsieur Christian Blanchette, coordonnateur de l'équipe d'Urgence-Environnement pour la Montérégie est rencontré par l'enquêteur et il signe une déclaration écrite qui relate entres autres que :

« A partir du 17 janvier 2015, on a commencé à réaliser que beaucoup d'hydrocarbure est resté au poste de pompage du 850 (cellule, puisard, drain, sol). »³⁷

Le 17 juillet 2015, madame Pascale Fortin, Chef de service Traitement des eaux et de la Planification des infrastructures de la Ville de Longueuil écrit à Lyne Longpré, chef de la division analyse, secteur industriel du ministère, que :

« Tel qu'entendu lors de notre rencontre du 23 juin dernier, nous vous soumettons ci-joint le programme de travail détaillé que nous désirons mettre de l'avant afin de démontrer l'efficacité de la méthode de désorption chimique pour traiter les sols affectés par la fuite de diesel survenue le 14 janvier 2015 à nos installations du 850, rue Saint-Charles Ouest. »³⁸

Le 5 août 2015, le ministère reçoit par courrier de la firme Golder et Associés, consultant pour la Ville de Longueuil, un memorandum technique intitulé « Programme de travail pour un essai pilote de traitement in situ par désorption chimique des sols affectés par du carburant diesel au site de la fuite à la station de pompage d'eau brute située au 850, rue Saint-Charles ouest, Ville de Longueuil, Québec. » portant sur le de réhabilitation du terrain. Le mandat et objectifs sont définis comme suit dans le document :

³⁵ Voir annexe 18, Suivi des inspections de la station de pompage d'eau brute au 850, St-Charles à Longueuil

³⁶ Voir annexe 18, déclaration de Benoit Ethier

³⁷ Voir annexe 15, déclaration de Christian Blanchette

³⁸ Voir annexe 19, Lettre de Pascale Fortin à Lyne Longpré

« A la demande de la Ville de Longueuil, Golder Associés Ltée (Golder) a préparé un programme de travail pour la réalisation d'un essai pilote de traitement in situ par désorption chimique des sols affectés par du carburant diesel qui servira à démontrer l'efficacité de la technologie pour réhabiliter les sols affectés à la suite de la fuite du 14 janvier 2015. Les données récoltées lors des essais permettront d'affiner la conception du traitement à pleine échelle et d'établir un plan de réhabilitation des sols, et ce, à l'intérieur des limites de la technologie. »

Le document mentionne entre autres que :

« Le 14 janvier 2015, une fuite de carburant diesel a été constatée à la station de pompage d'eau brute située au 850, rue Saint-Charles Ouest, à Longueuil. Cette fuite résulte de la perforation d'une conduite d'alimentation de carburant diesel reliée à deux unités de pompage d'urgence. La conduite de carburant est située dans un caniveau du plancher du niveau principal 13,50 m. De ce caniveau, un volume significatif mais inconnu de carburant a cheminé au niveau inférieur 8,50 m, pour s'écouler sur le plancher de ce même niveau. Le niveau inférieur 8,50 m est un couloir d'environ 5 m de largeur qui borde les côtés nord, est et sud du réservoir d'eau principal de la station de pompage, dans lequel passent les principaux éléments de mécanique et de plomberie. Lors de son écoulement au niveau inférieur 8,50 m, une partie du carburant s'est infiltrée dans un grillage d'accès du drain de plancher du côté sud et, potentiellement, à travers des imperfections à la jonction de la dalle flottante du plancher et de la paroi du mur externe du puits de pompage d'eau brute, et ce, dans le même secteur du couloir du côté sud. A partir des accès au drain de plancher, le carburant s'est écoulé par le conduit du drain de plancher jusqu'au regard de pompage de ce drain localisé au coin nord-est, dont le fond est situé à environ 1,57 m en contrebas du niveau inférieur 8,5 m. Le drain de plancher du côté nord est raccordé au même regard de pompage. Un troisième drain se raccorde à ce regard de pompage et il s'agit du drain français installé en périphérie externe de la semelle de fondation du niveau inférieur 8,50 m. Le radier de ce drain français serait à une élévation moyenne et approximative de 7,90 m. Le carburant diesel se serait accumulé dans le regard de pompage et pourrait avoir refoulé dans les drains de plancher du niveau inférieur 8,50 m et dans le drain français ceinturant la périphérie externe de la semelle de fondation du niveau inférieur 8,5 m de la station de pompage. »

Le rapport mentionne également que :

« Les travaux de caractérisation environnementale effectués du 26 janvier au 9 mars 2015 ont permis d'identifier des sols principalement affectés par des hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ (HP C₁₀-C₅₀) à des concentrations entre 5 120 mg/kg et 19 700 mg/kg (tableau A1 et A2) soit supérieures au critère C de la Politique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC) ; ceux-ci étant localisés sous le bâtiment, du côté sud sous le niveau inférieur 8,50 m entre les élévations 7,15 m et 8,30 m dans les forages PO-INT-15-7 à 9 (figure 1). »

« Un seul forage extérieur, le PO-15-04, a intercepté des HP C₁₀-C₅₀ en concentration dans le roc altéré et fracturé excédant le critère C de la Politique du MDDELCC entre les élévations 7,88 m et 8,49 m. Cet échantillon a également montré des concentrations en hydrocarbures aromatique polycycliques (HAP) supérieures au critère C et en

hydrocarbures monocycliques (HAM) dans la plage B-C des critères de la Politique du MDDELCC. »³⁹

Le mémorandum technique de *Golder* présente également deux tableaux des résultats d'analyse des sols contaminés ainsi qu'un diagramme de leur localisation, qui indique également le niveau de contamination en lien avec les critères du ministère.⁴⁰

Le 15 septembre 2015, monsieur Louis-Filip Richard, ingénieur-géologue et responsable du dossier de la Ville de Longueuil est rencontré par l'enquêteur et il signe une déclaration qui relate entre autres que :

« Les sols autour de la station de pompage du 850 sont contaminés également. Il y a un essai pilote, sur le point de commencer, pour nettoyer les sols contaminés avec du Tamadol 900, un savon particulier qui nettoie, met en solution le mazout pris sur les parois. »

« La contamination du sol est surtout localisé parallèle au mur nord et sud, sous la bâtisse, dans le sol. C'est donc impossible excaver les sols sans mettre en danger la structure de la bâtisse. »

« La contamination, à certains endroits, dépassent le critère « C » industriel, en mazout, acceptable en lien avec le « Règlement sur les matières dangereuses »

« Ce n'est pas une « grosse » contamination, mais c'est tout de même assez complexe, difficile à enlever. »

« La contamination se retrouve dans le gravier, entre le roc dynamité lors de la construction et le plancher de béton de la station. La contamination n'est pas très étendue, elle est assez confinée au même endroit. »

« Personne ne nie qu'il y a eu contamination du sol. C'est une petite contamination, dans un endroit complexe et névralgique (eau potable).⁴¹

Le 24 septembre 2015, les vérifications effectuées au registre foncier du Québec démontrent que le 850 St-Charles ouest à Longueuil est situé sur le lot 2 630 628 du cadastre du Québec et qu'il est la propriété de la Ville de Longueuil.⁴²

³⁹ Voir annexe 19, *Mémorandum technique*, *Golder Associés*, 20 juillet 2015

⁴⁰ *Idem*

⁴¹ Voir annexe 20, déclaration de Louis Filip Richard

⁴² Voir annexe 31, documents du Registre foncier du Québec

D) « Avoir déversé le 14 janvier 2015 une matière dangereuse à l'environnement, soit du diesel, dans le réseau d'eau potable », Article 8, Règlement sur les matières dangereuses (Q-2.r.32)

Le 15 janvier 2015 au matin, plusieurs plaintes sont acheminées à la Ville de Longueuil par des citoyens concernant leur eau, qui goûte ou sent le diesel.⁴³

Dans les jours suivants l'événement, plusieurs interventions publiques, conférences de presse et communiqués de la Ville de Longueuil confirment que le déversement de diesel a eu lieu et que le réseau d'eau potable a été touché. Un avis de non consommation de l'eau a été émis pendant une période de trente-six (36) heures auprès de presque 300 000 utilisateurs concernés suite à l'événement. La mairesse de La Ville de Longueuil confirme publiquement la présence d'hydrocarbure dans l'eau potable de leur réseau.⁴⁴

Le 18 août 2015, un mandat de perquisition (505-26-014394-152) est exécuté au 1700 Bourassa à Longueuil concernant des documents appartenant à la Ville de Longueuil. Parmi ceux-ci, le document intitulé « *Fuite de diesel à la station de pompage d'eau brute, située au 850, rue St-Charles-Rapport d'événement No 2 (du 12 au 19 janvier 2015), produit par la Direction du génie de la Ville de Longueuil.* Le rapport mentionne, en lien avec la présence de diesel dans l'eau potable, que :

« jeudi 15 janvier :

± 10 h : Arrivée de Yannick Vinette et Alain Turcotte au puits d'eau brute au 850, rue St-Charles. Suite à la vérification de la cellule sud, la présence de diesel en surface est incertaine. Suite à la descente dans la cellule nord, il y a confirmation de présence de diesel en surface vers 11H15. Veolia est alors contacté pour fournir une équipe supplémentaire pour procéder à l'aspiration du diesel en surface des cellules.

± 10 h 7 : Déclaration des mesures d'urgence.

± 11 H 20 : Emission d'un communiqué de non-consommation

± 11 h à 16 h : Echantillonnage (par la Ville) à l'eau brute, à l'eau traitée, aux réservoirs de stockage en réseau et sur le réseau de distribution et demande d'analyses au laboratoire accrédité, SM, pour l'analyse des composés organiques volatils (COV), des hydrocarbures, aromatiques polycycliques (HAP), des C₁₀-C₅₀, de l'indice de produits pétroliers et des composés phénoliques.

± 12 h : Arrêt de la production d'eau à l'usine régionale et utilisation des réservoirs de stockage du réseau et des usines pour la distribution. Mise à l'arrêt de l'usine locale. Arrivée d'une première équipe de Veolia au puits de pompage. Il s'agit de l'équipe dont les services ont été requis la veille pour nettoyer le caniveau contaminé par le diesel.

± 13 h : Visite d'intervenants du MDDELCC au puits de pompage de l'eau brute. Parallèlement, rencontre entre Yannick Vinette, Pascale Fortin et Christian Barette sur la mise à jour des différentes interventions et planification des échantillonnages sur le réseau de distribution.

⁴³ Voir annexe 3, *Rapport d'événement No 2*, direction du Génie, Ville de Longueuil, annexe 13

⁴⁴ Voir annexe 2, *Communiqué de presse*, Ville de Longueuil

± 17 H Réception des résultats préliminaires sur les COV de l'échantillon prélevé à l'eau brute. Les concentrations des COV sont tous sous la limite de détection du laboratoire accrédité. »⁴⁵

Le 15 janvier 2015 au matin, le MDDELCC a échantillonné à son bureau du 201 Place Charles-Lemoyne, soit aux robinets de la toilette des hommes, de celle des femmes et à l'évier de la cuisine, suite à des odeurs perçues de diesel. Les résultats d'analyses démontrent la présence de benzène, de toluène et d'alacanes. D'autres échantillons seront également prélevés à quelques endroits sur le réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Longueuil.⁴⁶

La Ville de Longueuil a également elle-même effectué une campagne d'échantillonnage sur plusieurs semaines sur son réseau d'eau potable et a fourni les résultats d'analyse au ministère.⁴⁷

Le 22 janvier 2015, madame Lucie Riendeau, technicienne à la Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie au ministère et responsable de l'eau potable pour les municipalités est rencontrée par l'enquêteur et elle déclare entres autres par écrit que :

« La Ville a échantillonné sur le réseau le jeudi matin (le 15) . On a échantillonné aussi au bureau (201 Charles Lemoyne) le jeudi matin. »

« Alain Turcotte m'a confirmé avoir vu du diesel dans la cellule nord le 15 au matin mais qu'il n'y en avait pas dans la cellule sud. Ils ont nettoyé quand je me suis rendu, ils s'apprêtaient (Veolia) à nettoyer les cellules. Monsieur Turcotte cherchait comment le diesel pouvait s'être rendu dans le réseau d'eau potable le jeudi matin (le 15). »⁴⁸

Le 24 février 2015, monsieur Christian Blanchette, coordonnateur de l'équipe d'Urgence-environnement pour la montérégie est rencontré par l'enquêteur et il signe une déclaration écrite qui relate entres autres que :

« Les photos que j'ai données à l'enquêteur ont été prises la première journée que je me suis rendu au poste de pompage du 850, le 17 janvier 2015, quand Pascale Fortin m'a appelé pour me dire qu'il y avait du diesel dans la cellule d'entrée d'eau potable. Le 15 janvier au matin, il y a odeurs d'hydrocarbures dans les robinets. »

« Il y a eu des discussions ce matin là entre la Ville, le ministère, la Direction de la santé publique, et il y a eu un avis de non-consommation à 10 :43 suite à nos discussions. Pascale Fortin a fait faire une modélisation du panache de dispersion du diesel dans l'eau potable. On les a forcé à émettre un avis d'ébullition, ils ne voulaient pas vraiment. »⁴⁹

Le 17 mars 2015, un mandat de perquisition est exécuté au bureau de la compagnie Véolia à St-Rémi. La compagnie fourni alors un document intitulé « *Compte rendu des travaux reliés au déversement de diesel* » qui expose en détail les travaux de nettoyage de la station de pompage du 850 St-Charles ouest ainsi que la récupération du diesel. Les travaux se sont échelonnés du 15 au 23 janvier 2015. On constate que des travaux de récupération et de nettoyage ont eu lieu dans les tranchées ou le tuyau

⁴⁵ Voir annexe 3, *Rapport d'événement No 2 (du 12 au 19 janvier 2015)*, Direction du génie, Ville de Longueuil

⁴⁶ Voir annexe 21 résultats d'analyse, mddelcc

⁴⁷ Voir annexe 21, résultats d'analyse, Ville de Longueuil

⁴⁸ Voir annexe 14, déclaration de Lucie Riendeau

⁴⁹ Voir annexes 15 et 28 , déclaration de Christian Blanchette et photographies du 17 janvier 2015

qui a cédé se trouvait, dans les cellules d'eau brute et dans le puits du drain français du bâtiment.

Le rapport mentionne entre autres que :

« L'écoulement du diesel a débuté dans les tranchées au-dessus des cellules nord et sud. Le diesel s'est ensuite écoulé le long du mur et sur le plancher du sous-sol sud. »

« Le diesel s'est infiltré entre le plancher du sous-sol sud et la fondation sud pour atteindre le drain français dans le sol. »

« Le diesel s'est par la suite écoulé dans le drain français et a pénétrer dans la cellule d'eau brute par le pourtour des conduites qui traversent la fondation dans le coin sud-ouest à l'intérieur de la cellule d'eau brute. »⁵⁰

Le 25 août 2015, Benoit Ethier, technicien à la Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie au ministère est rencontré par l'enquêteur et il signe une déclaration écrite qui relate entre autres que :

« J'ai travaillé sur le déversement au poste de pompage du 850 St-Charles O. à Longueuil qui a eu lieu en janvier 2015. J'ai fait le suivi des travaux de caractérisation du sol autour de la station (sol) et également à l'intérieur de la station. J'ai fait des résumés des inspections, presque quotidiens de mes observations. »

« J'ai vu une fissure dans une cellule d'eau brute, qui était colmatée, avec les traces de diesel autour qui était apparente. »⁵¹

Le 22 septembre 2015, Jonathan Davies, chef d'équipe du secteur municipal à Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie au ministère est rencontré par l'enquêteur et il signe une déclaration écrite qui relate entre autres que :

« Je travaille au MDDELCC depuis septembre 2002 et je suis Chef d'équipe du municipal depuis juin 2010, mon équipe s'occupe de l'eau potable. art 53-54 je travaillais dans les hydrocarbures pétroliers. »

« Le matin du 15 janvier 2015, Christian Blanchette, coordonnateur de Urgence-Environnement m'a appelé pour me dire que plusieurs citoyens de Longueuil appelaient pour dire que l'eau sentait le diesel. »

« Je me suis rendu au bureau, au 201, et j'ai échantillonné, après avoir senti l'eau des robinets, et ça sentait le diesel. Il y avait du benzène, du toluène, et des alcanes. »

« Je suis convaincu qu'il y ait eu du diesel dans l'eau potable des gens. »

« Le problème avec le Règlement sur la qualité de l'eau potable, c'est qu'il n'y a pas de normes à respecter pour le diesel, y'é pas supposé y en avoir dans l'eau potable»

« Le 17 (le samedi), je me suis rendu examiné les cellules d'eau au 850 St-Charles. J'ai examiné la cellule d'entrée, et il y avait 2-3 pouces de diesel sur le dessus, sur 50% de la surface, j'ai échantillonné. C'est à l a demande d'un contremaître que nous nous sommes rendus, m. Turcotte. »

⁵⁰ Voir annexe 17, compte rendu des travaux, Veolia

⁵¹ Voir annexe 18, déclaration de Benoit Ethier

art 37

« ...Il y a eu du diesel pendant 10 jours suivant l'événement, dans l'eau. La Ville aurait du fermer le puits d'eau potable et faire venir des citernes. C'est dur à gérer, mais au moins la population n'aurait pas bu de diesel. »

« ...Pour moi, c'est clair que c'est une situation qui a nui au confort et au bien être de l'être humain. »

« Les hôpitaux ont annulés des opérations et des dentistes aussi. L'eau potable se retrouve aussi dans toutes les machines à café des restaurants. »

« Il y a eu des dépassement de la norme du RQEP en benzene à certains restaurants .Nous avons établi un programme d'échantillonnage en collaboration avec la Ville dans les jours suivant. »

« ...Le 15, quatre Mcdonald ont été échantillonné et trois dépassaient la norme en benzène »

« Normalement, le benzène doit être plus petit que 0.2, c'est ce que l'on a habituellement . La norme est de 0.5. »

« On gère 600 réseaux d'eau potable dans la région, et je n'ai jamais vu ça, du diesel dans l'eau potable, c'est du jamais vu... »

« La Santé publique n'a pas jugé la situation dangereuse puisque les normes n'étaient pas dépassées, mais il n'y a pas de normes !! »⁵²

⁵² Voir annexe 22, déclaration de Jonathan Davies

Cause du déversement

La firme BBA, mandatée par le ministère à titre d'expert dans ce dossier pour examiner les causes du déversement, a produit le 27 juillet 2015 son rapport d'expertise. Pour ce faire, deux visites avec autorisations de pénétrer en vertu de l'article 119.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ont été effectuées, soit les 27 et 28 mai 2015 au poste de pompage du 850 St-Charles Ouest et le 22 juin 2015, au 1700 Bourassa à Longueuil (usine régionale de filtration de l'eau), puisque le poste de pompage du 850 est principalement opéré à partir de cet endroit.⁵³

Lors des visites, une série de documents demandés aux autorisations de pénétrer ont été consultés sur place. Un examen des deux (2) lieux a également été effectué. Les documents consultés aux deux (2) endroits ont par la suite été saisis dans le cadre de l'exécution d'un mandat de perquisition effectué au 1700 Bourassa à Longueuil.⁵⁴

D'autres documents faisant partis du dossier du ministère ont également été consultés par BBA (photos, inspections du MDDELCC, inspections et documents exigée par la Régie du bâtiment du Québec, etc.).⁵⁵

Le rapport d'expertise de BBA expose entre autres la séquence des événements, le schéma d'écoulement du diesel, la responsabilité légale du propriétaire/exploitant en lien avec l'exploitation d'équipements pétroliers à risque élevé et l'entretien au cours des années des équipements du poste de pompage.

Le déversement a été causé, selon leur rapport, par « ...le *bris d'une section de tuyauterie hors sol du réseau de diesel de la station de pompage.* »⁵⁶

La Ville de Longueuil a également, dans son document *Rapport d'événement No 2 (du 12 au 19 janvier 2015)*, au plan 2600-M302-80 de l'annexe 7, une photo du morceau de la tuyauterie qui a cédé et causé le déversement, ainsi que son emplacement dans le poste de pompage.⁵⁷

Le rapport de BBA permet d'identifier les facteurs de causalité et vingt-sept (27) causes fondamentales du déversement.⁵⁸

La conclusion de leur rapport se lit d'ailleurs comme suit :

« CONCLUSION

Le 14 janvier 2015, à la station de pompage d'eau brute du 850, rue Saint-Charles à Longueuil, un bris de conduite de diesel a été découvert ainsi que la perte approximative de 28749 litres d'huile diesel.

Le déversement de diesel a contaminé l'environnement. La Ville de Longueuil a étudié l'évènement et produit un rapport qui présente la chronologie des évènements et établit le lien entre le bris de la conduite de la station de pompage et la contamination :

⁵³ Voir annexes 23 et 25, autorisations de pénétrer # 505-26-014312-154 et # 505-38-014835-159

⁵⁴ Voir annexe 24, mandats de perquisition # 505-26-014394-152

⁵⁵ Voir annexes 18 et 26, Rapport technique de Benoit Ethier et documents de la RBQ,

⁵⁶ Voir annexe 4, BBA *Rapport technique, Enquête sur le déversement de diesel, Longueuil, Québec, janvier 2015 Causes fondamentales de l'incident, page 2.*

⁵⁷ Voir annexe 3, *Rapport d'événement No 2 (du 12 au 19 janvier 2015)*, Direction du génie, Ville de Longueuil

⁵⁸ Voir Annexe 4, BBA, *Rapport technique, Enquête sur le déversement de diesel, Longueuil, Québec, janvier 2015 Causes fondamentales de l'incident, page 56 à 72*

- des conduites d'eaux usées (égouts);
- de conduites d'eau brute et d'eau potable,
- du sol environnant la station de pompage.

L'analyse des faits et l'identification des causes fondamentales ont été effectuées à partir des documents revus et des informations disponibles. Ainsi, 27 causes fondamentales liées à l'incident ont été identifiées. Parmi celles-ci, 7 sont liées à la performance des équipements (26 %) et 20 sont liées à la performance humaine (74 %).

Après avoir analysé certaines causes fondamentales, des non-conformités ont été constatées en ce qui a trait à la Loi sur le Bâtiment, notamment les articles 8.21, 8.72 du Code de construction, les articles 114, 117, 121, 133 du Code de sécurité; ainsi que le Code national de prévention des incendies, notamment l'article 4.5.10.5.

Au cours de ce mandat, d'autres non-conformités ont été constatées par rapport à la Loi sur le Bâtiment, mais celles-ci ne sont pas les causes de l'incident. Toutes les non-conformités notées à partir des informations disponibles sont présentées aux tableaux 7 et 8 du présent rapport. Il s'agit notamment des articles 8.08, 8.09, 8.10, 8.11, 8.12 du Code de construction et des articles 115, 120, 131, 132, 134, 135, 139, 140, 143, 145, 146, 201 et 208 du Code de sécurité.

Il est à noter qu'aucune attestation de conformité sur la tuyauterie hors sol n'a été fournie à la Régie du Bâtiment, et ce, depuis au moins 2002. Par conséquent, depuis au moins 2002, la Ville de Longueuil n'a pas de permis d'utilisation pour la tuyauterie hors sol.

Les systèmes de gestion opérationnelle de la station de pompage et du Centre régional de contrôle ne sont pas conformes aux règles de l'art ou aux meilleurs pratiques de l'industrie. Plusieurs mesures préventives sont suggérées pour améliorer les façons de faire soit d'instaurer des listes de tâches, des manuels d'opération et d'entretien, des procédures d'urgence, des registres d'informations et un protocole de communication. »⁵⁹

Nature du produit déversé

Le 24 septembre 2015, suite à des résultats d'analyses d'échantillons prélevés au poste de pompage, soit directement à la sortie de la pompe du réservoir B de diesel, et des égouts de la Ville de Longueuil, monsieur Luc Rivard, chimiste au MDDELCC, produit un avis professionnel qui mentionne dans sa conclusion que :

« Je suis d'avis que les résultats d'analyses de l'échantillon L031920-01 démontrent que la matière prélevée contient des hydrocarbures lourds de la famille des diesels et huiles à chauffage ».

⁵⁹ Voir Annexe 4, BBA Rapport technique, Enquête sur le déversement de diesel, Longueuil, Québec, janvier 2015 Causes fondamentales de l'incident, page 73

« Je suis d'avis que les diesels sont des substances assimilées à une matière dangereuse en vertu du paragraphe 1° de l'article 4 du Règlement sur les matières dangereuses (c. Q-2, r.32), car elles sont des huiles minérales. »

« Je suis d'avis que les résultats d'analyse pour les COV de l'échantillon Q076756-01 démontrent qu'il contient au moins une substance lui conférant une des propriétés des matières dangereuse définies à l'article 3 du Règlement sur les matières dangereuses (c. Q-2, r.32), puisque la matière prélevée a un pourcentage massique en xylène supérieur à 0,1 % p/p et que ces substances répondent à la définition prévue au paragraphe 3° du volet « matière toxique » du susdit article. »

« Je suis d'avis que les résultats d'analyse de l'échantillon L031897-01 démontrent que la matière prélevée possède une autre des propriétés des matières dangereuses définies à l'article 3 du Règlement sur les matières dangereuses (c. Q-2, r.32), puisqu'elle possède un point d'éclair de 53 °C, ce qui répond à la définition prévue au paragraphe 1° du volet « matière inflammable » du susdit article. »

« En conséquence, je suis d'avis que les substances déversées à l'environnement, soit des hydrocarbures pétroliers de type diesel et huiles à chauffage, présentent un danger pour l'environnement, en raison de leurs propriétés. »⁶⁰

⁶⁰ Voir annexe 30, Avis professionnel de Luc Rivard

Recommandations

La preuve recueillie pendant l'enquête ainsi que les rapports des experts Bernard Lavallée et Lyne Ricard de BBA démontrent que La Ville de Longueuil est responsable, le 14 janvier 2015, d'un déversement de diesel provenant d'équipements pétroliers à haut risque qui étaient sous sa responsabilité. Je recommande donc que des poursuites soient intentées contre la Ville de Longueuil pour :

- 1) «Avoir rejeté le 14 janvier 2015 une matière dangereuse, soit du diesel, dans le réseau d'égout de la Ville de Longueuil». Article 8 du *Règlement sur les matières dangereuses* (Q-2, r.32)
- 2) «Avoir rejeté le 14 janvier 2015 une matière dangereuse à l'environnement, soit du diesel, au fleuve St-Laurent.» Article 8, *Règlement sur les matières dangereuses* (Q-2, r.32) »
- 3) «Avoir rejeté le 14 janvier 2015 une matière dangereuse à l'environnement, soit du diesel, dans le sol du lot 2 630 628 du cadastre du Québec ». Article 8, *Règlement sur les matières dangereuses* (Q-2 r.32)
- 4) «Avoir rejeté le 14 janvier 2015 une matière dangereuse à l'environnement, soit du diesel, dans le réseau d'eau potable, Article 8, *Règlement sur les matières dangereuses* (Q-2, r.32) »⁶¹

⁶¹ Voir annexe 35, article 8, *Règlement sur les matières dangereuses* (Q-2, r.32)

LISTE DES TÉMOINS

<u>NOM PRÉNOM</u>	<u>ADRESSE TÉLÉPHONE</u>	<u>LIEN AVEC L'ENQUÊTE</u>	<u>PAGE</u>
De Garie, Stéphane	201 Place Charles-Lemoyne, bur.200 Longueuil, (Québec) J4K 2T5 450 928-7607	technicien à la Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie- Intervenant d'urgence	28
Ricard, Lyne	630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1900 Montréal, (Québec) H3B 4V5 514 866-2111	Ingénieure chimique- BBA	29
Lavallée, Bernard	675 boulevard René- Lévesque Est, 8ième étage, Québec (Québec) G1R 5V7 418 521-3885	Ingénieur civil -Chef de la division des eaux usées à la Direction des eaux municipales du MDDELCC	30
Dumont, Benoit	2999 rue de L'île-Charron, Longueuil, (Québec) J4G 1R6 450 646-7140	Directeur des opérations-Centre d'épuration Rive-sud (CERS)	31
Benoit, Eric	795 Rue Lucien Beaudin, Saint-Jean-Sur-Richelieu QC J2X 5M3 450 347-3008	Chimiste, <i>Solva-Rec</i>	32
Sicard-Lajeunesse, Audrey	201 Place Charles-Lemoyne, bur.200 Longueuil, (Québec) J4K 2T5 450 928-7607	technicienne à la Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie	33
Riendeau, Lucie	201 Place Charles-Lemoyne, bur.200, Longueuil, (Québec) J4K 2T5 450 928-7607	technicienne à la Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la	34

		Montérégie	
Blanchette, Christian	101 rue du Ciel, bur.1.08 Bromont (Québec) J2L 2X4 450 534 5424	Coordonnateur Urgence- Environnement, Estrie-Montérégie, MDDELCC	35
Tremblay, Paul	77 boul. St-Rémi Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0 450 454-7531	Contremaître-Véolia	36
Ethier, Benoit	201 Place Charles-Lemoyne, bur.200 Longueuil, (Québec) J4K 2T5 450 928-7607	technicien à la Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie	37
Richard, Louis-Filip	201 Place Charles-Lemoyne, bur.200 Longueuil, (Québec) J4K 2T5 450 928-7607	Analyste-Direction régionale de l'expertise et de l'analyse de la direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie	38
Davies, Jonathan	201 Place Charles-Lemoyne, bur.200 Longueuil, (Québec) J4K 2T5 450 928-7607	Chef d'équipe secteur municipal- Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie	39
Rivard, Luc	1175 boul.Lebourgneuf Québec (Québec) G2K 0B7 418 644-9777	Chimiste, MDDELCC	40
Tremblay, Daniel	201 Place Charles-Lemoyne, bur.200 Longueuil, (Québec) J4K 2T5 450 928-7607 poste 229	Enquêteur- Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie	41

TÉMOINS

NOM : De Garie **PRÉNOM :** Stéphane

ADRESSE : 201 Place Charles-Lemoyne, **D.D.N. :**
bur.200
Longueuil, (Québec)
J4K 2T5

ADRESSE COURRIEL : Stephane.DeGarie@mddelcc.gouv.qc.ca

TÉLÉPHONE : 450 928-7607 poste 291

OCCUPATION : Technicien à la Direction régionale du centre de contrôle
environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

TÉMOIN :

ORDINAIRE (CIVIL)

FONCTIONNAIRE

ENQUÊTEUR
PROFESSIONNEL
TECHNICIEN

EXPERT

VOIR-DIRE

DOCUMENTS À APPORTER :

-Compte rendu d'appel d'Urgence-Environnement
-Rapport d'urgence 300935486

AUTRES DOCUMENTS DISPONIBLES :

Déclaration (annexe 13)

ANNEXES :

1

TÉMOINS

NOM : Ricard **PRÉNOM :** Lyne

ADRESSE : 630, boul. René-Lévesque Ouest,
bureau 1900 Montréal,
(Québec) H3B 4V5

D.D.N. :

**ADRESSE
COURRIEL :** Lyne.Ricard@bba.ca

TÉLÉPHONE : 514 866-2111

OCCUPATION : Ingénieur chimiste BBA

TÉMOIN :

ORDINAIRE (CIVIL)	<input type="checkbox"/>
FONCTIONNAIRE	
ENQUÊTEUR	<input type="checkbox"/>
PROFESSIONNEL	<input type="checkbox"/>
TECHNICIEN	<input type="checkbox"/>
EXPERT	<input checked="" type="checkbox"/>
VOIR-DIRE	<input type="checkbox"/>

DOCUMENTS À APPORTER : BBA, Rapport technique, Enquête sur le déversement de diesel, Longueuil, Québec ,janvier 2015 Causes fondamentales de l'incident

**AUTRES DOCUMENTS
DISPONIBLES :**

ANNEXES : 4

TÉMOINS

NOM : Lavallée **PRÉNOM :** Bernard

ADRESSE : 675 boulevard René-Lévesque D.D.N. :
Est, 8ième étage, Québec
(Québec)
G1R 5V7

ADRESSE COURRIEL : bernard.lavallée@mddelcc.gouv.qc.ca

TÉLÉPHONE : 418 521-3885

OCCUPATION : Ingénieur civil -Chef de la division des eaux usées à la Direction des eaux municipales du MDDELCC

TÉMOIN :

ORDINAIRE (CIVIL)	<input type="checkbox"/>
FONCTIONNAIRE	
ENQUÊTEUR	<input type="checkbox"/>
PROFESSIONNEL	<input type="checkbox"/>
TECHNICIEN	<input type="checkbox"/>
EXPERT	<input checked="" type="checkbox"/>
VOIR-DIRE	<input type="checkbox"/>

DOCUMENTS À APPORTER :

Avis technique sur le déversement d'hydrocarbures au Centre d'épuration de la Rive-Sud

AUTRES DOCUMENTS DISPONIBLES :

ANNEXES :

6

TÉMOINS

NOM : Dumont **PRÉNOM :** Benoit

ADRESSE : 2999 rue de L'Île-Charron, D.D.N. :
Longueuil, (Québec)
J4G 1R6

450 646-7140

**ADRESSE
COURRIEL :** bdumont@aquatech-inc.com

TÉLÉPHONE : 450 646-7140

OCCUPATION : Directeur des opérations- Centre d'épuration Rive-Sud (CERS)

TÉMOIN :

ORDINAIRE (CIVIL)

FONCTIONNAIRE
ENQUÊTEUR
PROFESSIONNEL
TECHNICIENNE

EXPERT

VOIR-DIRE

DOCUMENTS À APPORTER : Aucun

AUTRES DOCUMENTS DISPONIBLES : Déclaration (annexe 10)

ANNEXES :

TÉMOINS

NOM : Benoit **PRÉNOM :** Eric

ADRESSE : 795 Rue Lucien Beaudin, Saint- **D.D.N. :**
Jean-Sur-Richelieu (Québec)
J2X 5M3

**ADRESSE
COURRIEL :** art 53-54

TÉLÉPHONE : 450 347-3008

OCCUPATION : Chimiste-Solva-Rec

TÉMOIN :

ORDINAIRE (CIVIL)	<input checked="" type="checkbox"/>
FONCTIONNAIRE	
ENQUÊTEUR	<input type="checkbox"/>
PROFESSIONNEL	<input type="checkbox"/>
TECHNICIEN	<input type="checkbox"/>
EXPERT	<input type="checkbox"/>
VOIR-DIRE	<input type="checkbox"/>

DOCUMENTS À APPORTER :

Bons de travail et de connaissance de
R.S.R Environnement en lien avec le
déversement d'hydrocarbure à la Ville de
Longueuil

AUTRES DOCUMENTS DISPONIBLES :

Déclaration (annexe 11)

ANNEXES :

11

TÉMOINS

NOM : Sicard-Lajeunesse **PRÉNOM :** Audrey

ADRESSE : 201 Place Charles-Lemoyne, **D.D.N. :**
bur.200
Longueuil, (Québec)
J4K 2T5

ADRESSE COURRIEL : audrey.sicard-lajeunesse@mddelcc.gouv.qc.ca

TÉLÉPHONE : 450 928-7607 poste 329

OCCUPATION : Technicienne à la Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

TÉMOIN :

ORDINAIRE (CIVIL)

FONCTIONNAIRE

ENQUÊTEUR

PROFESSIONNEL

TECHNICIENNE

EXPERT

VOIR-DIRE

DOCUMENTS À APPORTER :

Résumé des inspections et photos

AUTRES DOCUMENTS DISPONIBLES :

Déclaration (annexe 12)

ANNEXES :

12

NOM : Riendeau **PRÉNOM :** Lucie

ADRESSE : 201 Place Charles-Lemoyne, **D.D.N. :**
bur.200
Longueuil, (Québec)
J4K 2T5

ADRESSE COURRIEL : lucie.riendeau@mddelcc.gouv.qc.ca

TÉLÉPHONE : 450 928-7607 poste 315

OCCUPATION : Technicienne à la Direction régionale du centre de contrôle
environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

TÉMOIN :

ORDINAIRE (CIVIL)	<input type="checkbox"/>
FONCTIONNAIRE	
ENQUÊTEUR	<input type="checkbox"/>
PROFESSIONNEL	<input type="checkbox"/>
TECHNICIENNE	<input checked="" type="checkbox"/>
EXPERT	<input type="checkbox"/>
VOIR-DIRE	<input type="checkbox"/>

DOCUMENTS À APPORTER :

-Résultat des analyses à l'eau potable de
la Ville de Longueuil fournies au
MDDELCC

-Résultat des analyses à l'eau potable de
la Ville de Longueuil prélevés par le
MDDELCC

AUTRES DOCUMENTS DISPONIBLES :

Déclaration (annexe 14)

ANNEXES :

21

TÉMOINS

NOM : Blanchette **PRÉNOM :** Christian

ADRESSE : 101 rue du Ciel, bur.1.08
Bromont (Québec)
J2L 2X4
450 534 5424

D.D.N. :

ADRESSE COURRIEL : christian.blanchette@mddelcc.gouv.qc.ca

TÉLÉPHONE : 450b 534 5424 poste 235

OCCUPATION : Coordonnateur Urgence-Environnement, Estrie-Montérégie, MDDELCC

TÉMOIN :

ORDINAIRE (CIVIL)

FONCTIONNAIRE
ENQUÊTEUR
PROFESSIONNEL
TECHNICIEN

EXPERT

VOIR-DIRE

DOCUMENTS À APPORTER : Photos prises au poste de pompage

AUTRES DOCUMENTS DISPONIBLES : Déclaration (annexe 15)

ANNEXES : 28

TÉMOINS

NOM : Tremblay **PRÉNOM :** Paul

ADRESSE : 77 boul. St-Rémi
Saint-Rémi (Québec)
J0L 2L0 **D.D.N. :**

ADRESSE COURRIEL : art. 53-54

TÉLÉPHONE : 450 454-7531

OCCUPATION : Contremaître-Veolia

TÉMOIN :

ORDINAIRE (CIVIL)	<input checked="" type="checkbox"/>
FONCTIONNAIRE	
ENQUÊTEUR	<input type="checkbox"/>
PROFESSIONNEL	<input type="checkbox"/>
TECHNICIEN	<input type="checkbox"/>
EXPERT	<input type="checkbox"/>
VOIR-DIRE	<input type="checkbox"/>

DOCUMENTS À APPORTER :

-Compte rendu des travaux au poste de pompage du 850 St-Charles Ouest
-Tableau des quantités de diesel récupérées

AUTRES DOCUMENTS DISPONIBLES :

Déclaration (annexe 17)

ANNEXES :

17

TÉMOINS

NOM : Ethier **PRÉNOM :** Benoit

ADRESSE : 201 Place Charles-Lemoyne, **D.D.N. :**
bur.200
Longueuil, (Québec)
J4K 2T5

ADRESSE COURRIEL : benoit.ethier@mddelcc.gouv.qc.ca

TÉLÉPHONE : 450 928-7607 poste 244

OCCUPATION : technicien à la Direction régionale du centre de contrôle
environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

TÉMOIN :

ORDINAIRE (CIVIL)

FONCTIONNAIRE
ENQUÊTEUR
PROFESSIONNEL
TECHNICIEN

EXPERT

VOIR-DIRE

DOCUMENTS À APPORTER : -compte rendu des travaux au poste de
pompage
-Rapport technique en enquête

AUTRES DOCUMENTS DISPONIBLES : Déclaration (annexe 18)

ANNEXES : 18 et 29

TÉMOINS

NOM : Richard **PRÉNOM :** Louis-Filip

ADRESSE : 201 Place Charles-Lemoyne, **D.D.N. :**
bur.200
Longueuil, (Québec)
J4K 2T5

ADRESSE COURRIEL : louisfilip.richard@mddelcc.gouv.qc.ca

TÉLÉPHONE : 450 928-7607 poste 228

OCCUPATION : Analyste-Direction régionale de l'expertise et de l'analyse de la direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie

TÉMOIN :

ORDINAIRE (CIVIL)

FONCTIONNAIRE
ENQUÊTEUR
PROFESSIONNEL
TECHNICIEN

EXPERT

VOIR-DIRE

DOCUMENTS À APPORTER : aucun

AUTRES DOCUMENTS DISPONIBLES : Déclaration (annexe 20)

ANNEXES :

TÉMOINS

NOM : Davies **PRÉNOM :** Jonathan

ADRESSE : 201 Place Charles-Lemoyne, **D.D.N. :**
bur.200
Longueuil, (Québec)
J4K 2T5

ADRESSE COURRIEL : jonathan.davies@mddelcc.gouv.qc.ca

TÉLÉPHONE : 450 928-7607 poste 325

OCCUPATION : Chef d'équipe secteur municipal-Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

TÉMOIN :

ORDINAIRE (CIVIL)

FONCTIONNAIRE
ENQUÊTEUR
PROFESSIONNEL
TECHNICIEN

EXPERT

VOIR-DIRE

DOCUMENTS À APPORTER : Aucun

AUTRES DOCUMENTS DISPONIBLES : Déclaration (annexe 22)

ANNEXES :

TÉMOINS

NOM : Rivard **PRÉNOM :** Luc

ADRESSE : 1175 boul. Lebourgneuf
Québec (Québec)
G2K 0B7 **D.D.N. :**

ADRESSE COURRIEL : luc.rivard@mddelcc.gouv.qc.ca

TÉLÉPHONE : (418) 644-9777 poste 442

OCCUPATION : Chimiste-MDDELCC

TÉMOIN :

ORDINAIRE (CIVIL)

FONCTIONNAIRE
ENQUÊTEUR
PROFESSIONNEL
TECHNICIEN

EXPERT

VOIR-DIRE

DOCUMENTS À APPORTER : Avis professionnel

AUTRES DOCUMENTS DISPONIBLES :

ANNEXES : 30

TÉMOINS

NOM : Tremblay **PRÉNOM :** Daniel

ADRESSE : 201 Place Charles-Lemoyne, **D.D.N. :**
bur.200
Longueuil, (Québec)
J4K 2T5

ADRESSE COURRIEL : daniel.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca

TÉLÉPHONE : 450 928-7607 poste 229

OCCUPATION : Enquêteur- Direction régionale du centre de contrôle
environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

TÉMOIN :

ORDINAIRE (CIVIL)

FONCTIONNAIRE

ENQUÊTEUR

PROFESSIONNEL

TECHNICIEN

EXPERT

VOIR-DIRE

**DOCUMENTS
APPORTER :**

- A -Communiqués de presse de la Ville de Longueuil du 15 janvier 2015
- Revue de presse de l'événement
- Direction du génie, Ville de Longueuil -*Rapport d'événement No 2 (du 12 au 19 janvier 2015)*,
- Courriel du 20 janvier 2015 de Pascale Fortin à Daniel Savoie
- Rapport quotidien, Ville de Longueuil, 27 janvier 2015
- Déclaration de Benoit Dumont
- Déclaration de Eric Benoit
- Documents-RSR Environnement
- Déclaration de Stéphane De Garie
- Déclaration de Lucie Riendeau
- Déclaration de Christian Blanchette
- Déclaration de Paul Tremblay
- Mandat de perquisition # 505-014018-157
- Documents, Veolia
- Déclaration de Benoit Ethier
- Memorandum technique* , 20 juillet 2015, *Golder Associés*
- Déclaration de Louis-Filip Richard

N/D : 7124-16-15-0000001

- Déclaration de Jonathan Davies
- Autorisation de pénétrer #505-26-014312-154 (1700 Bourassa, Longueuil)
- Mandat de perquisition #505-26-014394-152, (1700 Bourassa, Longueuil)
- Autorisation de pénétrer #505-38-014835-159 (850 St-Charles ouest, Longueuil)
- Documents, Régie du bâtiment du Québec
- Mandat de perquisition # 505-26-013954-154 (*Petro Hitech*)
- Documents, Registre foncier du Québec
- Notes d'enquêtes

AUTRES DOCUMENTS DISPONIBLES :

ANNEXES :

2, 3,5, 7 à 11, 13 à
20, 22 à 27 31,34

VOIR-DIRE

OBJET :

DATE :

LIEU :

TÉMOIN(S) :

DÉROULEMENT :

DÉMARCHES EN VERTU DE 119.1 LQE

1) Les 9 et 10 juin 2015, Autorisation de pénétrer 505-38-014903-155 au 2999 rue de l'Île-Charron à Longueuil, au Centre d'épuration Rive-Sud (CERS) en compagnie de Bernard Lavallée du MDDELCC (annexe 5).

2) Le 22 juin 2015, Autorisation de pénétrer 505-26-014312-154 au 1700 Bourassa à Longueuil, en compagnie de Lyne Ricard de BBA et Benoit Ethier, technicien à la Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie (annexe 23)

3) Les 27 et 28 mai 2015, Autorisation de pénétrer 505-38-014835-159 au poste de pompage du 850 St-Charles ouest à Longueuil, en compagnie de Lyne Ricard de BBA et Benoit Ethier, technicien à la Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie. (annexe 25)

PERQUISITIONS

1) Le 11 février 2015, exécution du mandat de perquisition 540-26-013954-154, district judiciaire de Longueuil, dans les bureaux de la compagnie *Petro-Hitech*, située au 11 450 rue Dorchester à Montréal-Est. (annexe 27)

Ordonnance de prolongation de délai de rétention de 90 jours obtenue le 11 mai 2015. (annexe 27)

2) Le 17 mars 2015 exécution du mandat de perquisition 540-26-014018-157, district judiciaire de Longueuil, au 77 boulevard St-Rémi à St-Rémi, dans les bureaux de la compagnie *Veolia*. (annexe16)

Ordonnance de prolongation de délai de rétention de 90 jours obtenue le 15 juin 2015. (annexe16)

3) Le 12 août 2015, exécution du mandat de perquisition 540-26-014395-159, district judiciaire de Longueuil, exécuté au Centre d'épuration Rive-Sud (CERS) au 2999 rue de L'Île-Charron à Longueuil (annexe 7)

4) le 18 août 2015, exécution du mandat de perquisition 540-26-014394-152, district judiciaire de Longueuil, exécuté à l'usine de filtration régionale au 1700 Bourassa à Longueuil. (annexe 24)

Le 9 novembre 2015, deux ordonnances de prolongation de délai de rétention de 90 jours ont été obtenues pour les dossiers 505-26-014018-152 et 505-26-014395-159, soit pour les documents saisis au CERS et à la Ville de Longueuil. Le délai de prolongation se termine le 7 février 2016 pour les deux (2) ordonnances. (annexes 7 et 24)

Autres mandats de perquisition exécutés dont les objets saisis ne sont pas présentés en preuve

- 1) Le 4 mars 2015, exécution du mandat de perquisition 540-26-014017-159, district judiciaire de Longueuil, dans les bureaux de la compagnie *R.S.R. Environnement*, située au 657 rue Principale à St-Amable.
- 2) Le 15 avril 2015, exécution du mandat de perquisition 540-26-014110-152, district judiciaire de Longueuil, dans les bureaux de la compagnie *Petrosur*, située au 9310 boul.Des Sciences à Montréal-est.
- 3) Le 16 avril 2015, exécution du mandat de perquisition 505-26-014109-159, district judiciaire de Longueuil, dans les bureaux de la compagnie *BVA*, située au 675 rue Léveillée à Terrebonne.

ÉTAT DES PROCÉDURES

DATE

ÉVÉNEMENT

DOSSIER DU CONTREVENANT

**Avis de correction/d'infraction/de
non-conformité**

Mises en demeure

Sanctions administratives pécuniaires

Antécédents judiciaires

Récidives

Toute autre mention pertinente

FACTEURS AGGRAVANTS EN VERTU DE L'ARTICLE 115.41 DE LA LOE

N/D : 7124-16-15-0000001

DEMANDES D'ORDONNANCE EN VERTU DE L'ARTICLE 115.43 DE LA LOE

N/D : 7124-16-15-0000001

DEMANDES D'ORDONNANCE DU MINISTÈRE

FRAIS ENGAGÉS

40 915, 34 (annexe 33)

LISTE DES ANNEXES

NUMÉRO D'ANNEXE	CONTENU DE L'ANNEXE	DÉPOSÉ PAR :
1.	-Compte rendu d'appel d'Urgence-Environnement -Rapport d'urgence 300935486	Stéphane De Garie
2.	-Communiqué de presse de la Ville de Longueuil du 15 janvier 2015 -Revue de presse de l'événement	Daniel Tremblay
3.	-Direction du génie, Ville de Longueuil - <i>Rapport d'événement No 2 (du 12 au 19 janvier 2015),</i>	Daniel Tremblay
4.	-BBA- <i>Rapport technique, Enquête sur le déversement de diesel, Longueuil, Québec, janvier 2015-Causes fondamentales de l'incident</i>	Lyne Ricard
5.	-Autorisation de pénétrer 505-38-014903-155 (CERS)	Daniel Tremblay
6.	-Rapport d'expertise, Bernard Lavallée	Bernard Lavallée
7.	-Mandat de perquisition 505-26-014395-159 (CERS) -Ordonnance de prolongation du délai de rétention	Daniel Tremblay
8	-Courriel du 20 janvier 2015 de Pascale Fortin à Daniel Savoie	Daniel Tremblay
9	-Rapport quotidien, Ville de Longueuil, 27 janvier 2015	Daniel Tremblay
10	- Déclaration de Benoit Dumont	Daniel Tremblay
11	-Déclaration de Eric Benoit -Documents-RSR Environnement	Daniel Tremblay
12	-Déclaration de Audrey Sicard-Lajeunesse -Résumé des inspections et photos	Audrey Sicard-Lajeunesse
13	-Déclaration de Stéphane De Garie	Daniel Tremblay
14	-Déclaration de Lucie Riendeau	Daniel Tremblay

15	-Déclaration de Christian Blanchette	Daniel Tremblay
16	-Mandat de perquisition 505-014018-157 (Veolia)	Daniel Tremblay
17	-Déclaration de Paul Tremblay -Documents, Veolia	Daniel Tremblay
18	-Déclaration de Benoit Ethier -Suivi des inspections de la station de pompage d'eau brute au 850, St-Charles ouest à Longueuil	Daniel Tremblay
19	- <i>Memorandum technique</i> , 20 juillet 2015, <i>Golder Associés</i> -Lettre de Pascale Fortin à Lyne Longpré	Daniel Tremblay
20	-Déclaration de Louis-Filip Richard	Daniel Tremblay
21	-Résultats d'analyse à l'eau potable, Ville de Longueuil -Résultats d'analyse à l'eau potable, MDDELCC	Lucie Riendeau
22	-Déclaration de Jonathan Davies	Daniel Tremblay
23	-Autorisation de pénétrer 505-26-014312-154 (1700 Bourassa, Longueuil	Daniel Tremblay
24	-Mandat de perquisition #05-26-014394-152, (1700 Bourassa, Longueuil - Ordonnance de prolongation du délai de rétention	Daniel Tremblay
25	-Autorisation de pénétrer 505-38-014835-159 (850 St-Charles ouest, Longueuil)	Daniel Tremblay
26	-Documents, Régie du bâtiment du Québec	Daniel Tremblay
27	-Mandat de perquisition 505-26-013954-154 (Petro Hitech)	Daniel Tremblay
28	-Photos des conduites de diesel du 17 janvier 2015 de Christian Blanchette	Christian Blanchette
29	-Rapport technique, Benoit Ethier	Benoit Ethier
30	-Avis Professionnel de Luc Rivard	Luc Rivard

31	-Documents, Registre foncier du Québec	Daniel Tremblay
32	-Grille des coûts –enquêtes -Grille des coûts-technicien -Grilles des coûts-professionnel -Facture de BBA -Sommaire d'enquête	Daniel Tremblay
33	-Grille-synthèse des coûts	Daniel Tremblay
34	Notes d'enquêtes	Daniel Tremblay
35	Article 8, <i>Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r.32)</i>	Daniel Tremblay

